## Modalités pour déléguer le téléversement d'un document d'urbanisme

- Aller sur le site <u>http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</u>, se connecter avec l'identifiant et le mot de passe (voir fiche n°0 de connexion)

- vous accédez à une page nommée "mon espace". Dans cette page, cliquez sur "Ajouter des délégataires"



- La page "Déléguer mes droits" apparaît. Tapez l'identifiant de votre délégataire dans la barre de recherche (la personne a laquelle vous déléguez vos droits doit auparavant s'être inscrite dans le géoportail pour que celui-ci la reconnaisse).

KEVUBLQUE FRANCAISE		
♠ Comment ça marche ? Cartographie Recherche avancée A propos		🛔 Autorité Compétente , Mairie 👻
Accueil > Mon espace > Gestion des délégataires > Délégation de mes droits		
DÉLÉGUER MES DROITS * Délégataire (recevant les droits) Prest	<b>Prest</b> ataire	
Gestionnaire de documents d'urbanisme	Prestataire1	
Aléguer mes droits	prestataire123	
	Prestataire2	

Cocher "gestion des documents d'urbanisme".

Cliquez sur "Déléguer mes droits" pour valider votre délégation. Votre délégataire sera averti par mail de la modification de ses droits.

Le nouveau délégataire apparaît alors dans la liste de vos délégataires :

Libert + Egalite + Franchie République Française	oortail de l'Urbanis	sme					
🔒 Comment ça marche ? Carto	graphie Recherche avancé	e A propos			🚢 Auto	orité Compétente , Mairie	
Accueil > Mon espace > Gestion de	s délégataires						
GESTION DES DÉLÉGATAIRES Choisissez vos délégataires ! Déléguez vos droits de téléversement des données d'urbanisme dont vous avez la charge auprès d'un prestataire extérieur à votre collectivité.							
Notez cependant que l'étape de publication finale reste quoiqu'il arrive à votre charge en tant qu'autorité compétente !  Emprise(s)  Identifiants de  identifiants de  gestionnaire de SUP Outlis							
Prestataire 44093	· ·	×	×	Pas de délégation de SUP	Pas de délégation de SUP	1	
AJOUTER UN DÉLÉGATAIRE	AIDE						

Attention, cette délégation vaut seulement pour le téléversement.

Vous êtes averti par mail lorsque votre document a été téléversé par votre délégataire.

Vous devez ensuite publier le document (voir fiche n°3).